YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/MG/JD

DECISION N° 2006 - 292

OBJET : Convention de mise à disposition d'un appartement communal sis 4, rue Bernard Hérault à Yerres, au profit de Monsieur Stéphane AYMES, instituteur sur la Commune de Yerres.

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT la demande de logement formulée par Monsieur Stéphane AYMES, instituteur à l'école élémentaire Brossolette sur la Commune de YERRES,

CONSIDERANT que l'appartement sis 4, rue Bernard Hérault à YERRES est libre de toute occupation,

CONSIDERANT que la commune autorise Monsieur Stéphane AYMES en sa qualité d'instituteur public exerçant ses fonctions à Yerres, à occuper à compter du 1er novembre 2006 le logement sis 4, rue Bernard Hérault à YERRES,

- DECIDE -

DE signer une convention de mise à disposition à titre gratuit, du logement communal sis 4, rue Bernard Hérault à Yerres, au profit de Monsieur Stéphane AYMES, en vertu de son statut d'instituteur,

DIT que Monsieur Stéphane AYMES sera tenu de s'acquitter des charges telles que l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage, ainsi que les taxes de ramassage des ordures ménagères et généralement tous les impôts auxquels les locataires peuvent être assujettis,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Commune et adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à YERRES, le 24 octobre 2006

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération